06/08/26

Fiche Cadres

Animateur ou animatrice fédéral·e d'unités : carte d'identité

Carte d'identité (I3)

Responsable politique AnF Cadres et collaborateurs fédéraux	**Rôle responsable** Cercle Soutien des bénévoles
Thématique ForCaCo Je connais le scoutisme et le mouvement	**Pilier du Cap(s)** Vie du mouvement

Raison d'être de la fonction

L'animateur ou animatrice fédéral·e (AnF) d'unités pilote son équipe fédérale. Avec elle, il ou elle soutient un groupe d'unités (GU), forme les bénévoles et participe à la vie et aux décisions du mouvement.

Conditions d'admission à la fonction[1]

- Avoir au moins 24 ans
- Avoir signé son Code qualité des adultes (CQA).
- Être en ordre d'extrait de casier judiciaire (ECJ) modèle 2*
- Avoir été cadre fédéral·e ou local·e pendant 2 ans
- Avoir son brevet d'animateur scout
- S'engager à se former à sa fonction
- S'engager à ne plus exercer, au-delà de l'année scoute en cours, d'autre fonction dans le mouvement

Procédure d'accession à la fonction

L'AnF d'unités est élu·e à la majorité absolue par l'assemblée des animateurs, sur proposition de la présidence fédérale. Auparavant, il ou elle aura signé le Code qualité des adultes (CQA)

[1] Règlement fédéral

et aura mis à la disposition de la fédération un extrait de casier judiciaire modèle 2, vierge, daté de moins d'un mois.

Le mandat a une durée de trois ans, renouvelable une fois.

La présidence fédérale ou son/sa délégué·e préside l'élection.

NB : En attendant l'élection ou dans le cadre de circonstances exceptionnelles, l'AnF d'unités peut être nommé·e.

Foulard de la fonction

Blanc à liseré mauve.

Son engagement

Responsabilité de son engagement

L'AnF d'unités a une redevabilité complète par délégation de la présidence.

Redevabilités de son engagement

L'AnF d'unités s'engage à assurer les tâches spécifiques au rôle d'AnF :

- accompagner les équipiers, équipières, collaborateurs et collaboratrices fédéraux de son équipe dans leur engagement (EqF et CoF) ;
- s'assurer d'un soutien de qualité aux unités qui lui sont confiées ;
- valider les candidatures des personnes qui se proposent comme animateur ou animatrice d'unité (AnU) pour les unités qu'il ou elle soutient ;
- suspendre les membres pour lesquels il ou elle a des informations raisonnables qui lui donnent des raisons de s'inquiéter pour les scout·es ;
- gérer en personne prudente et raisonnable les incidents et sanctionner les membres quand c'est nécessaire ;
- préparer et participer activement aux Assemblées générales (AG) et Conseils fédéraux (CF) ;
- être le relai des décisions prises en AG et CF en expliquant ces décisions, leurs enjeux et leurs mises en place à son équipe et au relai (si nécessaire) ;
- gérer et administrer les biens et les finances qui lui sont confiés, par délégation du conseil d'administration.

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Spécial AnF » du Cap(s)

En outre, l'AnF d'unités, avec son équipe, se charge de :

- soutenir chaque unité, chaque équipe d'unité, chaque staff dans leurs projets ou dans leurs difficultés en répondant aux diverses demandes, assurant les intérims, créant du lien, accompagnant les incidents, faisant des visites informelles, etc. ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Nos unités » du Cap(s)

- mettre en place les équipes d'unités (rencontres, accompagnement dans la construction du contrat d'animation d'unité [CAU], élection, suivi administratif et archivage) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « MEPANU » du Cap(s)

- développer l'entraide et la mise en réseau des unités, les encourager à faire mouvement au travers de relai, de mise en réseau, de la promotion des évènements fédérateurs du GU (Agora) ou de la fédération ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Mise en réseau » du Cap(s)

- entretenir de bonnes relations avec les partenaires hors de la fédération (répondre aux sollicitations, créer du lien avec les homologues, etc.) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Relex » du Cap(s)

- s'assurer que chacun·e puisse devenir scout·e : développement des unités, diversité et inclusion (notamment en soutenant les jeunes unités, en répondant aux demandes d'accompagnement pour les démarches d'inclusion ou de soutien financier) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Une place pour chacun » du Cap(s)

- organiser des relais régulièrement, qui soient riches en apports et en échanges d'informations pour les membres des équipes d'unité ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Relai » du Cap(s)

- prendre part à la formation des bénévoles, animateurs et membres des équipes d'unité ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Formation » du Cap(s)

- participer à la vie du mouvement pour s'enrichir et faire mouvement (notamment en prenant une part active dans les groupes de travail, les pôles et les évènements) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie du mouvement » du Cap(s)

- se former à sa fonction, comme tous les bénévoles du mouvement ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Se former » du Cap(s)

- prendre soin de lui et des autres ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie en équipe » du Cap(s)

- envisager l'équipe, de son recrutement à sa pérennité ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Cycle de l'équipe » du Cap(s)

- mettre en place des outils pour bien fonctionner ensemble.

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Organisation de l'équipe » du Cap(s)

Périmètre de son engagement

En tant qu'AnF d'unités, les périmètres d'action sont :

- son équipe fédérale ;
- son groupe d'unités* ;
- le conseil fédéral ;
- l'assemblée générale ;
- l'assemblée fédérale ;
- ses équipes de formation ;
- les pôles et groupes de travail (GT) dans lesquels il ou elle s'investit.

En s'engageant dans cette fonction, l'AnF d'unités peut prendre également le pilotage d'un GT ou d'un pôle.

* Nous sommes une fédération d'unités. Ainsi, même si le périmètre est son groupe d'unités, l'AnF d'unités s'engage à soutenir les unités de toute la fédération et à répondre aux besoins éventuels des autres groupes d'unités pour soutenir les unités.

Encadrement et soutien dans son engagement

Pour le soutenir dans mon engagement, l'AnF d'unités peut spécifiquement compter sur :

- la présidence fédérale ;
- l'AnF en charge du soutien des cadres et collaborateurs fédéraux ;
- le pôle Soutien des cadres et collaborateurs fédéraux.

Outre ce soutien humain, il ou elle bénéficie également :

- d'un parcours de formation (ForCaCo) ;
- de trois moments de formation continue (Rentrée du mouvement, 24 h cadres, Journée des cadres et collaborateurs fédéraux) ;
- de nombreux outils sur le site des cadres ;
- de la newsletter des cadres et collaborateurs ;
- d'un accès à Teams et aux équipes en lien avec ses missions ;
- de bons conseils et outils sur l'équipe Teams des cadres et collaborateurs fédéraux.

Donner son avis

Tout avis ayant pour intention de faire avancer le mouvement est le bienvenu. Que cela concerne son fonctionnement, un projet, une décision..., l'AnF d'unités peut toujours donner son avis. Pour que celui-ci soit entendu, il ou elle veille à le donner à la bonne personne : le ou la pilote politique concerné·e, la présidence... ou lors du conseil fédéral.

Par contre, bien que tout le monde puisse donner son avis, tout le monde ne décide pas tout. Pour savoir quel organe a le mandat de décider quoi, l'AnF d'unités se réfère au règlement fédéral.

Pour aller plus loin dans la fonction :

- Cap(s) pour l'équipe fédérale
- Fédération, dis-moi qui tu es
- Mission de cadre
- Mon engagement d'AnF
- Règlement fédéral
- Tableau synoptique de la formation continue des cadres et collaborateurs fédéraux
- Tableau synoptique de la formation des cadres et collaborateurs fédéraux (ForCaCo)

Pas d'accord ?

Interpelé·e par le contenu de cette fiche ? Tu n'es pas d'accord ? Discutons-en.
Contacte le ou la responsable politique de celle-ci pour en discuter.